

Klimabonus Mobilité

Nouvelles modalités :

date du contrat de vente / de leasing à partir du 01.10.2024

Voitures 100 % électriques*	≤ 16 kWh / 100 km, ou au moins 7 places assises	6.000 €
	≤ 18 kWh / 100 km, ou ≤ 20 kWh / 100 km (max. 150 kW)	3.000 €
Voitures électriques d'occasion (> 3 ans)**	1.500 €	
Camionnettes électriques*	6.000 €	
Quadricycles, motocycles et cyclomoteurs électriques*	Inchangé : 1.000 €	
Vélos et pедelecs 25	Jusqu'à 600 €, réservé aux ménages bénéficiant de l'allocation de vie chère ou de la prime énergie	
Vélos cargo	Jusqu'à 1.000 €	

Durée de détention minimale du véhicule	*	3 ans
	**	2 ans